

Nouvelle gouvernance du sport ?

Sous la houlette du Ministère des Sports, des travaux ont été menés par tous les différents acteurs du sport français afin de déterminer quelle pourrait être la nouvelle gouvernance du sport quelques années avant l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 à Paris et en France. Bien entendu en tenant compte que ces nouvelles dispositions puissent projeter au-delà de cette Olympiade.

Quelques extraits de ce rapport rédigé par Laurence Lefèvre et Patrick Bayeux

Les 4 politiques publiques seraient les suivantes :

- la performance sportive et le haut niveau ;
- le sport professionnel ;
- les équipements sportifs structurants du territoire ;
- l'égal accès de tous à la pratique sportive, et notamment des personnes handicapées.

. Il serait nécessaire d'intégrer le sport dans les contrats de ville à titre obligatoire et non plus facultatif.

- le sport-santé se structure essentiellement par l'action des acteurs des territoires, sous l'impulsion d'acteurs publics et privés, pour définir des programmes, des offres de service pour que les APS répondent à des besoins de santé. Cette stratégie commune en cours de construction, devrait être validée à l'occasion du Comité interministériel de la santé, présidé par le Premier Ministre, au début de l'année 2019.
- Élection du président de fédération : Cette évolution, le vote direct des clubs, ne fait pas consensus. Le mouvement sportif pourrait proposer « un panachage des collèges électoraux entre le vote direct des clubs d'une part (démocratie directe), et le vote indirect des clubs d'autre part (démocratie représentative) ».
- Le nombre de mandats : la question du nombre de mandats de président aujourd'hui illimité devra logiquement être posée. A cet égard, deux renouvellements successifs semblent constituer un compromis permettant à un projet fédéral de se déployer dans le temps au niveau national et de développer une stratégie internationale.⁴¹
- Sport et femmes : La création, rendue possible par la loi du 1er mars 2017, d'une Conférence permanente du sport féminin (*placée sous la présidence de la ministre des Sports et rassemblant des représentants des acteurs du mouvement sportif, de l'audiovisuel, des acteurs économiques du sport, de l'État et des élus locaux, ainsi que de personnalités qualifiées*) a permis de déterminer un cadre de réflexions et d'élaboration de propositions visant notamment « à concourir à

l'accompagnement des acteurs en vue de la structuration et de la professionnalisation du sport féminin ». Cette instance a logiquement intégré la problématique du développement de la professionnalisation du sport féminin d'élite nationale dans ses priorités pour les mois à venir et devrait proposer des pistes de travail à l'automne sur le sujet.

- Sport et handicap : Le rôle des départements dans le développement des pratiques adaptées doit devenir plus important. Le sport doit en effet pouvoir intégrer pleinement les projets de vie des personnes handicapées, ce qui suppose qu'il existe d'un côté une offre adaptée sur le territoire et que les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) soient en mesure d'informer et d'accompagner vers la pratique sportive. Les MDPH pourraient ainsi devenir des acteurs du développement des para-sports. À ce titre, l'ADF a fait part de son souhait que le sport handicap constitue une « brique » obligatoire du projet sportif de territoire élaboré dans le cadre de la conférence régionale des financeurs, afin que leur participation à cette démarche soit co-construite avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier le mouvement sportif.
- La représentation du monde économique dans la structure. Dans ce contexte, la représentation du monde économique dans la structure nationale est un enjeu encore en cours de concertation. Le collège pourrait accueillir un nombre substantiel d'acteurs désignant au Conseil d'administration le nombre de représentants défini dans les statuts. L'avantage d'un tel collège ouvert serait de permettre une large adhésion à la structure nationale de gouvernance.
- Direction des sports : si les évolutions décrites intervenaient, la direction des sports devrait passer d'un positionnement sur un « marketing de l'offre fédérale » à « un marketing de la demande ou du service rendu à l'utilisateur ». A cet effet, elle devrait développer une expertise en matière d'observation, mais aussi de « financement du sport », d'économie du sport, d'interministérialité.. Dans ce contexte, la direction des sports serait réorganisée.

A regarder : Pages 94 à 98, les synthèses des propositions avec le hashtag #35

« Le soutien aux initiatives de la conférence permanente du sport féminin » obtient le consensus.

Le rapport complet sur la nouvelle gouvernance du sport ? [**C'est ici**](#)